

Une nouvelle étape de la politique en faveur de la danse

Depuis 20 ans, en étroite collaboration avec le milieu professionnel et avec le partenariat croissant des collectivités territoriales, l'Etat a développé **une politique active dans le domaine de l'art chorégraphique**.

En 1980, le budget consacré à la danse était de 65 MF. Il est aujourd'hui de près de 500 MF. Dans le cadre de ce constant accroissement, et avec le concours des collectivités territoriales,

- **les équipes de création ont été multipliées.** En 1980, l'Etat aidait 7 compagnies implantées et 20 compagnies indépendantes. Il soutient aujourd'hui 214 équipes chorégraphiques.
- **des institutions ont été créées pour de nouvelles missions :** centres chorégraphiques nationaux, Maison de la danse à Lyon, Cinémathèque de la danse, Centre national de la danse à Pantin, premier établissement public consacré à la danse avec des missions d'ordre national couvrant tous les aspects de la discipline.
- **un nouvel essor a été donné au réseau de diffusion,** avec davantage de scènes conventionnées danse, avec des festivals, avec l'entrée de la danse au Théâtre national de Chaillot.
- **enfin l'enseignement de la danse a été développé** grâce à la loi de 1989 et au renforcement des établissements d'enseignement spécialisé.

Le développement que la danse a connu durant les deux dernières décennies ne rend que plus légitimes les attentes d'un milieu passionné et pleinement engagé dans la pratique et la reconnaissance de son art.

C'est pourquoi **la danse est placée au rang des priorités budgétaires du ministère de la Culture et de la Communication pour 2002, avec 22 MF de mesures nouvelles en Titre IV (3 353 878 euros), soit 15 % des mesures nouvelles en crédits d'intervention pour l'ensemble du spectacle vivant, à quoi s'ajoutent les mesures nouvelles affectées au Centre National de la Danse en 2002 : 716 510 euros soit 4,7 MF.**

La **création** dans les années 80, puis la **pédagogie** dans les années 90, ont été les maîtres mots de la politique de l'Etat en faveur de la danse.

Inscrire durablement le fait chorégraphique au cœur de notre vie artistique, culturelle et sociale
constitue aujourd'hui une nouvelle étape de cette politique.
Accompagner les parcours d'artistes, favoriser la rencontre avec la danse,
promouvoir la recherche en danse en sont les axes majeurs.

Accompagner le parcours d'un artiste

C'est d'une part **agir sur les moyens dont il dispose pour créer**, sur le rapport si particulier de la création chorégraphique au temps, à la maturation, à l'expérimentation, et d'autre part, en matière de danse plus qu'ailleurs, **agir sur les conditions dans lesquelles s'accomplit son parcours professionnel** depuis l'apprentissage jusqu'à l'éloignement de la scène.

L'ambition des pouvoirs publics est que le parcours d'artiste soit pris en compte dans sa globalité, dans le respect des exigences du créateur comme dans le souci du cheminement individuel.

La création sera soutenue par :

le relèvement des planchers d'aide à la création

A partir de 2002, le montant plancher de **l'aide au projet chorégraphique** est fixé à **10 000 euros** soit 65 595 F au lieu de 50 000 F (+31%), celui de **l'aide aux compagnies chorégraphiques** est fixé à **25 000 euros** soit 163 990 F au lieu de 100 000 F (+64%) et celui de l'aide aux compagnies conventionnées à **80 000 euros** soit 524 766 F au lieu de 500 000 F (+5%). Cette mesure structurelle aura pour effet de conforter durablement le cadre de la création chorégraphique.

la création d'une aide aux écritures chorégraphiques

Le but de cette mesure novatrice est d'**accompagner des temps de pure expérimentation**, de réflexion, sans obligation de production, mais débouchant sur la **réalisation d'une « maquette »**, c'est-à-dire d'une forme scénique ou non, rendant compte du résultat de la démarche. Un montant de 121 959 euros (800 000 F) est affecté à cette aide en 2002.

le renforcement du DICREAM

Mis en place en 2001, ce dispositif coordonné par le Centre national de la cinématographie, permet aux chorégraphes d'élaborer des projets pluridisciplinaires faisant appel aux **nouvelles technologies**. Il fait l'objet de mesures complémentaires nouvelles en 2002.

la création d'une aide aux studios de danse

A partir de 2002, l'Etat apportera une **aide spécifique aux compagnies qui bénéficient d'un studio mis à disposition par une collectivité territoriale**.

la consolidation des centres chorégraphiques nationaux

Un cadre conventionnel type de ces centres verra le jour en 2002. Il a été conçu de façon suffisamment souple pour que leurs missions communes soient affirmées mais leurs particularismes admis, voire encouragés. En 2002, un effort financier, sélectif en fonction des projets, leur sera consacré.

Le parcours professionnel des artistes en danse sera accompagné par une attention particulière portée sur :

la qualité des formations, dont dépend la maîtrise technique, mais aussi artistique (musicalité, connaissance du répertoire, ouverture aux autres disciplines esthétiques),

l'insertion professionnelle, fondamentale dans un métier où l'offre d'emplois est restreinte,

la prise en compte de la polyvalence,

la reconversion, cruciale dans un métier dont la durée est souvent limitée.

Le rapport commandé à Marc Sadaoui qui aborde ces différents points servira de base à la concertation avec la profession, notamment pour l'aménagement de la loi de 1989 sur l'enseignement de la danse. Par ailleurs, **les possibilités de mise en place d'un dispositif mutualisé pour la reconversion** des artistes chorégraphiques seront explorées avec le ministère chargé des affaires sociales.

Favoriser la rencontre avec la danse

C'est l'autre volet sur lequel il faut intervenir pour parvenir à l'inscription durable du fait chorégraphique dans la société.

Il s'agit de **faire davantage encore aimer la danse**, de développer une familiarité, une proximité avec cette discipline, de créer les conditions d'une appropriation du fait chorégraphique par tout un chacun,

en accompagnant les lieux œuvrant au développement de la rencontre avec la danse. **Lieux ressources pour les artistes** (studios de travail, formation continue, partenariat de création, etc.) **mais aussi pour le public** (répétitions ouvertes, rencontres avec les artistes, accès à une documentation, etc.), des structures telles le Centre de développement chorégraphique de Toulouse, les Hivernales d'Avignon, la Briquetterie en Val-de-Marne ou l'Agora à Montpellier ont vocation à être plus particulièrement soutenues par l'Etat. Il en va de même pour des **lieux atypiques qui renouvellent les modes de partage du fait chorégraphique** tels la Ménagerie de Verre, les Laboratoires d'Aubervilliers, le TNT de Bordeaux ou Ramdam en région lyonnaise.

en poursuivant le programme des scènes conventionnées danse (18 à ce jour), **fer de lance de la présence de la danse dans les lieux généralistes**.

en renforçant l'aide aux résidences, dispositif très apprécié par les structures d'accueil comme par les artistes accueillis, et **moyen efficace pour irriguer une région et renouveler l'approche des publics**.

La rencontre avec la danse, c'est aussi bien évidemment tout ce qui concourt à **la pratique** de cette discipline, dont le développement est spectaculaire puisque un jeune sur cinq a suivi un enseignement de danse. Dans ce champ, le ministère de la Culture et de la Communication se doit :

de garantir à l'enseignement de la danse, selon la loi de 1989, des conditions de **sécurité** qui ne mettent pas en danger la **santé** de ceux qui le suivent,

de finaliser le nouveau schéma d'orientation pédagogique et veiller à sa mise en œuvre dans les **établissements spécialisés** contrôlés par l'Etat,

d'inscrire fortement la danse dans les enseignements artistiques à l'école. C'est là un objectif majeur du **plan à cinq ans** en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, et un enjeu du **bac L3 danse** qui a vocation à se développer dans de nouveaux établissements.

Promouvoir une politique de la recherche en danse

C'est là une dimension essentielle pour nourrir la connaissance du fait chorégraphique, au service des créateurs comme du public. Cette politique doit s'appuyer sur :

- **des aides directes à la recherche.** Dans le cadre de la relance globale de la politique de la recherche de la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, une attention particulière sera apportée aux projets concernant la danse qu'il s'agisse de travaux touchant à la connaissance et à la constitution du patrimoine (histoire de la danse, du répertoire, des esthétiques) ou d'approches méthodologiques (analyse du mouvement, notation, etc.).
- **le développement de missions de recherche institutionnelles.** Des organismes comme la Cinémathèque de la danse, le Centre National de la Danse, l'IRCAM ou encore le Mas de la danse ont vocation à être les acteurs du développement de la recherche en danse, de même que le CNRS et les universités avec lesquelles le Ministère doit engager un dialogue constructif.

*

**

Lieu emblématique d'une véritable interaction entre ceux qui font la danse et ceux qui la rencontrent, le Centre national de la danse va progressivement prendre la place qui lui revient dans le paysage chorégraphique vivant et multiple de notre pays.

Il déploie d'ores et déjà ses activités dans les domaines de la diffusion, de l'information et de la formation. Le remarquable bâtiment, actuellement en travaux, qui l'accueillera à Pantin avec ses **onze studios de travail**, une médiathèque et de nombreux autres équipements, sera doté également d'une **salle de spectacle de 500 places** vouée à la création et à la production, grâce à une collaboration importante des collectivités territoriales concernées.

Le CND constituera un outil majeur au service d'une danse forte de ses savoirs et de ses savoir-faire, capable d'interroger les autres disciplines artistiques et, plus largement, le monde qui l'entoure.

Une nouvelle étape de la politique en faveur de la danse

I - Accompagner les parcours d'artistes	page 6
LE PARCOURS DU CREATEUR	page 7
L'aide aux compagnies chorégraphiques	page 8
L' aide aux écritures chorégraphiques	page 10
Le « DiCreaM »	page 11
L' aide aux studios de danse	page 12
La consolidation du réseau des centres chorégraphiques nationaux	page 13
Le rayonnement international	page 15
LE PARCOURS PROFESSIONNEL	page 16
La formation professionnelle	page 17
La reconversion	page 19
Le Rapport Sadaoui	page 19
II – Favoriser la rencontre avec la danse	page 20
LES LIEUX	page 21
Les nouveaux lieux de la danse	page 22
. les lieux de pratique et de diffusion	
. les lieux de développement chorégraphique	
La danse dans les lieux pluridisciplinaires	page 24
La danse à Paris	page 27
Les ballets des opéras de région	page 28
Les festivals	page 29
LA PRATIQUE	page 30
La danse dans l'enseignement spécialisé	page 31
L'éducation artistique ; le partenariat avec le Ministère de l'Education nationale	page 32
dans le cadre du plan à 5 ans	
. la danse dans l'enseignement général	
. la danse dans l'éducation artistique	
La danse à l'université	page 34
La danse, l'image et l'écrit	page 35
III – Promouvoir la recherche en danse	page 36
IV – Le Centre National de la Danse	page 38
V – Le budget de la danse	page 44

1

Accompagner les parcours d'artistes

LE PARCOURS DU CREATEUR

L'aide aux compagnies chorégraphiques

L' aide aux écritures chorégraphiques

Le « DiCreaM »

L' aide aux studios de danse

La consolidation du réseau des centres chorégraphiques nationaux

Le rayonnement international

L'AIDE AUX COMPAGNIES CHOREGRAPHIQUES

Un soutien qui s'est régulièrement développé au cours des dernières années

L'attribution des aides à la création aux compagnies chorégraphiques fait l'objet d'une procédure déconcentrée depuis 1998. Le dispositif prévoit trois types d'aides allouées aux compagnies dont les montants vont croissant selon qu'il s'agit de projets précis de création chorégraphique (aide au projet), de compagnies de taille moyenne ayant déjà bénéficié de subventions pour des projets antérieurs (aide à la compagnie) ou de compagnies dont l'importance de l'activité et la structuration donnent lieu à un conventionnement avec leurs partenaires publics (aide aux compagnies conventionnées). Depuis l'instauration de ce dispositif, les aides sont fixées à un montant minimum de 7 622,45 euros (50 000 F) pour l'aide au projet, 15 244,9 euros (100 000 F) pour l'aide à la compagnie et 76 224,5 euros (500 000 F) pour l'aide à la compagnie conventionnée.

En 2001, le ministère de la Culture a subventionné 195 compagnies chorégraphiques pour un montant de 4,29 millions d'euros (28,16 millions de francs). La progression enregistrée durant les cinq dernières années est plus que significative, tant au regard des crédits alloués qui ont augmenté de 74%, que du nombre de compagnies subventionnées qui a plus que doublé comme en témoigne le tableau ci-dessous :

	1997	1998	1999	2000	2001*	Progression 1997-2001*	Progression en % 1997-2001*
Aide au Projet							
En volume de crédits							
en millions de Francs	6,14	4,325	5,29	7,018	7,04	0,9	14,65%
en millions d'Euros	0,94	0,66	0,8	1,07	1,07	0,13	
En nombre de projets	72	65	87	108	119	47	65%
Aide à la Compagnie							
En volume de crédits							
en millions de Francs	10,01	8,04	9,94	9,955	12,8	2,79	28%
en millions d'Euros	1,53	1,22	1,51	1,52	1,95	0,42	
En nombre de compagnies	23	36	54	57	66	43	187%
Compagnie Conventionnée							
En volume de crédits							
en millions de Francs	0	3,6	5,82	9,107	8,32	8,32	
en millions d'Euros	0	0,55	0,89	1,39	1,27	1,27	
En nombre de compagnies	0	6	10	17	14	14	
TOTAL							
En volume de crédits							
en millions de Francs	16,15	15,96	21,05	26,08	28,16	12,01	74%
en millions d'Euros	2,46	2,43	3,2	3,97	4,29	1,83	
En nombre d'équipes	95	107	151	182	195	100	105%

La politique mise en œuvre durant les cinq dernières années a conduit à une augmentation très importante du nombre des équipes aidées.

L'objectif est désormais de consolider les moyens dont elles disposent pour assurer leur développement

A cet effet, des mesures dont l'impact revêt un caractère durable et structurant seront mises en place en 2002.

Le montant minimum de l'aide à la création allouée à chaque compagnie sera augmenté sur les trois types d'aides existantes à partir de l'année 2002 :

Aide au projet : 10 000 euros (65 596 F) soit 5 596 F d'augmentation

Aide à la compagnie : 25 000 euros (163 989 F) soit 63 989 F d'augmentation

Aide à la compagnie conventionnée : 80 000 euros (524 766 F) soit 24 766 F d'augmentation.

Ceci devrait améliorer sensiblement les conditions d'existence des compagnies dont les montants restaient encore très modestes dans une grande majorité, en leur permettant notamment de mieux structurer leur organisation.

Par ailleurs, la mise en place d'un cadre de référence concernant la procédure de conventionnement avec les compagnies sera entreprise afin de mieux harmoniser les situations existantes.

Enfin, une évaluation du dispositif des commissions interrégionales d'aide à la création est en cours afin d'en dresser un premier bilan et d'en améliorer le fonctionnement cinq ans après leur mise en place.

L'AIDE AUX ECRITURES CHOREGRAPHIQUES

(NOUVEAU DISPOSITIF)

En complément aux aides pour le fonctionnement et la création des compagnies chorégraphiques, le ministère de la Culture et de la Communication met en place en 2002 un nouveau dispositif destiné à soutenir des activités de pure expérimentation, en marge des activités de production. Ces temps d'exploration sont de fait aujourd'hui toujours confondus avec ceux de préparation des spectacles.

Cette aide s'attachera à privilégier des formes innovantes (à l'exclusion des projets danse/nouvelles technologies éligibles au DICREAM) sans obligation de production, mais débouchant sur **la réalisation d'une « maquette »**. Elle contribuera à soutenir la phase expérimentale permettant de dégager les matériaux constitutifs de cette maquette.

Les projets présentés devront cerner avec précision une problématique, qu'il s'agisse d'interroger plus spécifiquement un des éléments constitutifs de la danse, d'engager une interrogation au croisement de pratiques de styles différents, de confronter plusieurs savoir-faire dans un processus de travail collégial ou encore d'expérimenter l'interdisciplinarité.

L'aide sera versée sous forme d'une bourse individuelle ou collective. Elle sera comprise entre 5 000 et 15 000 euros (entre 32 798 F et 98 394 F). La moitié de l'aide sera versée après l'avis positif d'une commission nationale et le solde au rendu de la maquette.

L'enveloppe globale prévue en 2002 pour cette aide est de 120 000 euros (soit 787 148 F).

La **commission nationale, présidée en 2002 par le chorégraphe François Verret**, sera constituée d'artistes non exclusivement chorégraphiques, d'universitaires et de critiques d'art. Les membres du bureau de la création et de la diffusion de la DMDTS, les inspecteurs de la danse rejoins le cas échéant par des inspecteurs d'autres disciplines (théâtre, musique, cirque, arts plastiques) participeront au débat. Elle se réunira deux fois par an. En 2002, année de la mise en place du dispositif, **la première session d'examen des dossiers se tiendra en avril.**

Ils devront, pour être recevables, être pilotés par un artiste chorégraphique, à l'exception de ceux qui dirigent un centre chorégraphique national. Un même projet ne pourra être éligible qu'une seule fois.

Le DICREAM

Dispositif pour la CREATION Multimédia

Depuis plusieurs années, les artistes mettent les technologies numériques au service de leur expression. **Pour soutenir ce champ innovant de la création artistique, le ministère de la Culture et de la Communication a mis en place une aide spécifique : le Dispositif pour la CREATION Multimédia (DICREAM) dont Catherine Tasca a annoncé la création le 4 mars 2001, lors de la Fête de l'Internet.**

Cette aide est conçue horizontalement, huit directions du ministère coopérant et travaillant en réseau pour instruire les dossiers au sein d'une commission qui se réunit régulièrement au cours de l'année. Les œuvres soutenues se caractérisent par une approche pluridisciplinaire qui peut faire appel à l'image fixe ou animée associée au son, au texte, aux arts plastiques, à l'architecture et au spectacle vivant. De même, elles peuvent introduire un nouveau rapport au public en invitant à l'interactivité ou à l'utilisation de supports variés.

La danse, art traditionnellement au croisement des autres disciplines, s'est emparée des outils nés de nouvelles technologies afin de mettre en jeu, sous de multiples formes, le corps et son environnement. En ce sens, elle est un bénéficiaire désigné, sinon exclusif, de **ce nouveau dispositif, qui vient alimenter de façon significative le soutien global du ministère de la Culture et de la Communication aux artistes chorégraphiques, et peut représenter un complément ou une alternative à l'aide à la création chorégraphique.**

Le dispositif se décline sous trois formes : l'aide à la maquette (entre 5.000 et 10.000 euros soit entre 32 798 F et 65 596 F) ; l'aide à la réalisation destinée à aider la finalisation du projet et attribuée aux producteurs des œuvres ou aux personnes morales (associations, compagnies) porteurs du projets (au maximum 50% du budget global de l'opération) ; l'aide à la manifestation (celle-ci devant présenter un intérêt national). **Les deux premières aides intéressent plus particulièrement les artistes chorégraphiques.** Le Centre national de la cinématographie (CNC) pilote la mise en œuvre de ce dispositif, l'enveloppe financière étant alimentée à 50% par le CNC et à 50% par les directions centrales du Ministère.

Depuis mars 2001, date de la mise en place du DICREAM, 7 projets chorégraphiques ont bénéficié de cette aide pour un montant global de 151 687 euros (995 000 F) :

Aides à la maquette :

- Alexandre Perigot - « Matérialiser le mouvement ou retour de Nijinski »
- Mourad Beleskir - « En attente »

Aides à la réalisation :

- Geneviève Mazin et Fabrice Guillot (compagnie Retouramont) - « Avalanche intérieure »
- Lin Yun Shang (compagnie Eolipide) - « Chinese Bastard »
- le groupe Dunes - « Le taquin Vidéo » et « You are here ! New York »
- le collectif n+n Corsino - « Création chorégraphique 3 D avec le logiciel Mendel »
- Rachid Ouramdane (compagnie Fin novembre)

Le montant global de l'enveloppe du DICREAM est de 609 796 euro (4 MF) pour 2001, dont 213 429 euros (1,4 MF) abondés par la DMDTS, un quart de ces moyens a été affecté aux projets chorégraphiques. En 2002, le fonds propre du DICREAM sera porté à 762 245 euros (soit 5 MF), à quoi s'ajouteront les apports des directions participant au dispositif (60 979,61 euros soit 400 000 francs pour la DMDTS).

L'AIDE AUX STUDIOS DE DANSE

(NOUVEAU DISPOSITIF)

La danse a besoin pour évoluer de lieux spécifiques. De tels espaces, **lieux de travail et de répétition à disposition des équipes de création**, font encore cruellement défaut sur l'ensemble du territoire, la direction d'un CCN représentant jusqu'à présent pratiquement le seul moyen pour un créateur de disposer d'un lieu de travail. Or la multiplication des équipes artistiques rend ce besoin d'autant plus nécessaire.

C'est pourquoi le **Ministère mettra en place pour l'année 2002 un nouveau dispositif** : « l'aide aux studios de danse ».

Cette aide consiste essentiellement en une **aide au fonctionnement à un studio de travail ou de répétition mis à la disposition d'une compagnie par une collectivité territoriale**. Elle implique donc des partenariats entre l'Etat et les collectivités territoriales, et a vocation à en encourager le développement.

Aide annuelle, « l'aide aux studios de danse » est comprise entre 15 000 et 30 000 euros (soit entre 98 394 F et 196 787 F) et s'adresse aux compagnies subventionnées au moins au titre de l'aide à la compagnie, donc justifiant d'une activité régulière.

Certaines compagnies, pour la plupart conventionnées, bénéficient déjà d'un studio de répétition mis à disposition par une collectivité locale, en général la commune d'implantation, et satisfont donc aux conditions d'obtention de « l'aide aux studios ». C'est le cas de Michel Kélémenis à Marseille, de Paco Decina à Bezons, de Dominique Boivin au Val-de-Rueil, bientôt de Jackie Taffanel à Perpignan. D'autres villes s'appêtent à aménager des lieux de travail pour les artistes chorégraphiques ; l'Etat aidera de même ces équipes à valoriser leur équipement.

La **mise à disposition d'un studio** est essentielle au parcours d'un artiste qui peut y développer son projet artistique et culturel ; elle permet aux compagnies de diversifier leurs activités et de mieux rythmer l'alternance entre leurs diverses missions (création, entretien du répertoire, actions en direction du public) ; elle favorise également les actions de proximité et d'échange : outils de la création mais aussi lieux ouverts sur l'extérieur, les studios de danse permettent l'accueil du public ou d'une équipe artistique par une autre équipe artistique qui met ainsi en partage son lieu de travail.

La mise en œuvre de cette nouvelle mesure doit assurer un meilleur ancrage des artistes sur l'ensemble du territoire et contribuer de façon active au développement et à la reconnaissance de l'art chorégraphique.

LA CONSOLIDATION DU RESEAU DES CENTRES CHOREGRAPHIQUES NATIONAUX

Lieux de création repérés au niveau national et international, confiés à la direction d'artistes chorégraphes reconnus, les centres chorégraphiques nationaux constituent des **pôles de référence** pour l'ensemble des acteurs du développement chorégraphique de leur région.

Au nombre de dix-neuf, constitués sous la forme associative ou de syndicat intercommunal, instruments privilégiés de collaboration entre partenaires publics en matière culturelle, ils bénéficient de la participation financière des collectivités territoriales de leur région d'implantation à hauteur de la moitié environ des subventions publiques reçues.

Ils emploient près de 700 personnes majoritairement personnel artistique, la moitié environ étant constituée de personnels permanents. Leur activité artistique est essentiellement axée autour de la création chorégraphique et de la constitution d'un répertoire et donne lieu à un millier de représentations annuelles réunissant environ 500 000 spectateurs. Ils développent également de nombreuses et importantes interventions en matière d'action culturelle, de formation, de recherche et d'animation du territoire. Ils représentent un relais majeur en matière de création artistique, notamment en partageant leur espace avec de nombreuses compagnies qui peuvent y concevoir, y répéter, voire y présenter leurs créations. Près d'une cinquantaine de compagnies y sont ainsi accueillies chaque année.

En 2001, le ministère de la culture et de la communication a apporté aux centres chorégraphiques nationaux un soutien financier de 11,28 millions d'euros (73,991 millions de francs) ce qui constitue une importante progression (2,8 millions d'euros soit 18,395 millions de francs) sur les cinq dernières années comme en témoigne le tableau ci-dessous.

EN FRANCS	1997	1998	1999	2000	2001*	Progression 97-2001*	Progression en % 97-2001*
Ballet de Biarritz	0	500 000	1 500 000	2 250 000	2 450 000	2 450 000	
Ballet de Lorraine	7 000 000	7 000 000	7 500 000	8 360 000	8 360 000	1 360 000	19%
Ballet de Marseille	8 000 000	8 000 000	8 500 000	8 800 000	8 800 000	800 000	10%
Ballet du Nord	4 600 000	4 900 000	4 900 000	5 100 000	5 350 000	750 000	16%
Ballet du Rhin	5 000 000	5 000 000	5 000 000	6 000 000	6 000 000	1 000 000	20%
CCN d'Aix	4 500 000	4 500 000	5 100 000	5 300 000	5 300 000	800 000	18%
CCN d'Angers	3 030 000	3 130 000	3 330 000	3 630 000	3 930 000	900 000	30%
CCN de Belfort	1 950 000	2 350 000	2 450 000	2 600 000	2 700 000	750 000	38%
CCN de Caen	2 100 000	2 100 000	2 600 000	2 600 000	2 700 000	600 000	29%
CCN de Créteil	2 100 000	1 650 000	2 100 000	2 400 000	2 525 000	425 000	20%
CCN de Grenoble	2 900 000	2 900 000	2 900 000	3 200 000	3 200 000	300 000	10%
CCN du Havre	1 800 000	1 860 000	2 260 000	2 260 000	2 260 000	460 000	26%
CCN La Rochelle	3 900 000	4 200 000	4 400 000	4 500 000	4 500 000	600 000	15%
CCN de Montpellier	2 600 000	2 900 000	2 900 000	2 990 000	3 020 000	420 000	16%
CCN de Nantes	1 400 000	1 500 000	1 800 000	2 150 000	2 150 000	750 000	54%
CCN de Rennes	1 870 000	2 300 000	2 300 000	2 450 000	2 300 000	430 000	23%
CCN de Rillieux	0	800 000	2 550 000	3 250 000	3 250 000	3 250 000	
CCN de Tours	1 500 000	2 000 000	2 200 000	2 540 000	2 600 000	1 100 000	73%
CCN d'Orléans	1 350 000	1 500 000	1 500 000	2 260 000	2 600 000	1 250 000	93%
TOTAL	55 600 000	59 090 000	65 790 000	72 640 000	73 995 000	18 395 000	33%

* en prévisionnel

EN EUROS	1997	1998	1999	2000	2001*	Progression 97-2001*	Progression 97-2001* en %
Ballet de Biarritz	0	76 225	228 674	343 010	373 500	373 500	
Ballet de Lorraine	1 067 143	1 067 143	1 143 368	1 274 474	1 274 474	207 331	19%
Ballet de Marseille*	1 219 592	1 219 592	1 295 817	1 341 551	1 341 551	121 959	10%
Ballet du Nord*	701 265	747 000	747 000	777 490	815 602	114 337	16%
Ballet du Rhin	762 245	762 245	762 245	914 694	914 694	152 449	20%
CCN d'Aix	686 021	686 021	777 490	807 980	807 980	121 959	18%
CCN d'Angers*	461 921	477 165	507 655	553 390	599 125	137 204	30%
CCN de Belfort	297 276	358 255	373 500	396 367	411 612	114 337	38%
CCN de Caen	320 143	320 143	396 367	396 367	411 612	91 469	29%
CCN de Créteil	320 143	251 541	320 143	365 878	384 934	64 791	20%
CCN de Grenoble	442 102	442 102	442 102	487 837	487 837	45 735	10%
CCN du Havre	274 408	283 555	344 535	344 535	344 535	70 127	26%
CCN La Rochelle	594 551	640 286	670 776	686 021	686 021	91 469	15%
CCN de Montpellier	396 367	442 102	442 102	455 823	460 396	64 029	16%
CCN de Nantes	213 429	228 674	274 408	327 765	327 765	114 337	54%
CCN de Rennes	285 080	350 633	350 633	373 500	350 633	65 553	23%
CCN de Rillieux	0	121 959	388 745	495 459	495 459	495 459	
CCN de Tours	228 674	304 898	335 388	387 221	396 367	167 694	73%
CCN d'Orléans	205 806	228 674	228 674	344 535	396 367	190 561	93%
TOTAL	8 476 165	9 008 212	10 029 621	11 073 897	11 280 465	2 804 300	33%

* en prévisionnel

L'année 2002 sera marquée par un double renforcement de ce réseau :

Une progression des moyens financiers qui leur sont alloués :

Pour l'année 2002, le ministère de la Culture et de la Communication prévoit en premier lieu une augmentation des subventions versées aux centres chorégraphiques les moins dotés ou dont la progression budgétaire a été la plus mesurée.

D'autres centres chorégraphiques bénéficieront également de moyens plus importants afin de pouvoir financer des projets particuliers menés dans le cadre de leurs missions associées, projets notamment orientés vers la diffusion chorégraphique (festivals ou activités de programmation) ou la recherche.

La mise en place d'un cadre conventionnel-type:

Les centres chorégraphiques nationaux ne disposent pas d'un cadre conventionnel de référence, contrairement aux centres dramatiques nationaux.

Il a paru utile, au stade actuel de développement du réseau, de préciser, dans un texte général et susceptible d'adaptation aux particularités de chaque centre et du projet artistique de son directeur, les missions attendues de ces établissements, le mode de désignation de leur directeur, les règles générales de leur fonctionnement et de leur évaluation, sous la forme d'un contrat-type. Ce texte entrera en vigueur en 2002.

LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Les compagnies et les artistes français, **avec le soutien régulier de l'Association Française d'Action Artistique**, sont présents sur la scène artistique internationale, tandis que les chorégraphes étrangers, notamment européens, mais aussi d'Afrique, d'Asie ou des Etats-Unis, sont régulièrement accueillis en France voire soutenus par des institutions françaises. Partie intégrante du parcours de l'artiste chorégraphique, l'ouverture sur le monde est une caractéristique majeure de la danse française, récemment consacrée par le succès de l'opération « France Moves » à New York.

Bilan de l'opération « France Moves » (23 avril-6 mai 2001)

« France Moves » a regroupé, pour 43 représentations dans 6 théâtres new-yorkais, 10 compagnies de danse contemporaine représentatives de la richesse de la création française. Cet événement comprenait en outre 4 programmes de films, 3 rencontres professionnelles et 2 expositions. La coordination générale de l'ensemble de l'offre artistique était assurée par Yorgos Loukos.

« France Moves », dont le but essentiel était de montrer la vitalité de la scène chorégraphique française, a réuni des artistes déjà connus du public américain - Maguy Marin, Angelin Preljocaj, José Montalvo, Dominique Hervieu - et d'autres encore inconnus à New-York parmi lesquels Boris Charmatz, Josef Nadj, Lionel Hoche, Dominique Boivin, Blanca Li, Philippe Decouflé.

La presse américaine s'est montrée particulièrement élogieuse. Elle a insisté sur la filiation entre les chorégraphes américains des années 70-80 (Merce Cunningham, Martha Graham, Alwin Nickolais...) et la danse française d'aujourd'hui, tout en soulignant l'originalité de celle-ci, un article du *New York Times* la comparant à la nouvelle vague cinématographique des années 60.

Les spécialistes américains ont également apprécié l'influence des autres disciplines artistiques (théâtre, mime, cirque) sur la création chorégraphique contemporaine française, ainsi que son caractère fortement métissé.

Au-delà de ce succès, **les retombées de « France Moves »** doivent être soulignées. Plusieurs compagnies présentes ont été réinvitées par des théâtres new yorkais ou programmeurs de festivals et des manifestations similaires pourraient se tenir au Japon en 2003 et aux Etats-Unis en 2004.

Alors même que « France Moves » illustre à New York la diversité de la création chorégraphique française, le **Ballet de l'Opéra National de Paris effectuait une tournée dans le sud des Etats-Unis (du 27 avril au 14 mai 2001)**, complétant pour le public américain une large présentation du paysage chorégraphique français.

LE PARCOURS PROFESSIONNEL

La formation professionnelle

La reconversion

Le Rapport Sadaoui

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation de l'interprète

La formation du futur danseur doit répondre à une double exigence : exigence d'appropriation de l'histoire et du patrimoine chorégraphiques, exigence d'intégration des démarches actuelles des chorégraphes.

L'incessant croisement entre les différents genres chorégraphiques (classique, contemporain, jazz, danses urbaines, danses traditionnelles, danses anciennes)... l'évolution des processus de création, qui dessinent un nouveau statut du danseur (interprète mais également associé aux modes de composition chorégraphique)... l'apport des autres disciplines artistiques et des technologies nouvelles (théâtre, musique, arts plastiques, arts visuels, images graphiques, animées)... Ce sont là autant d'orientations qui ne manqueront pas d'influencer à l'avenir la conception des programmes de formation des écoles d'enseignement supérieur.

La responsabilité de l'Etat est d'inciter et d'accompagner ces établissements à s'engager vers ces nouveaux enjeux et de favoriser l'émergence de projets artistiques et pédagogiques propres à chacun d'entre eux.

Dans cet esprit,

- le département des études chorégraphiques du CNSMD de Lyon allongera d'un an son cursus de formation pour permettre aux jeunes danseurs une meilleure appropriation des enseignements dispensés,
- l'école de Cannes verra dès 2002, avec la récente nomination à sa tête de Monique Loudières, le projet de l'établissement réorienté pour une meilleure lisibilité de ses différentes missions,
- les départements chorégraphiques des deux CNSMD seront incités à tirer parti de la présence des disciplines musicales au sein de leur établissement et à développer, outre leurs propres activités, des travaux et productions communs à tous les niveaux d'apprentissage des étudiants.

L'insertion professionnelle

Dès 2002, des possibilités d'insertion seront offertes aux jeunes danseurs avec la mise en place d'un dispositif de « **bourses-emploi** » qui leur permettra, dès la sortie des écoles supérieures, pour une période déterminée (de 2 à 4 mois), de faire l'expérience de la scène, encadrés et soutenus par des danseurs professionnels, notamment dans le cadre des CCN, ainsi qu'auprès des compagnies chorégraphiques conventionnées. Un **budget spécifique** sera affecté au financement de ces actions qui seront développées en partenariat avec les établissements prêts à s'engager sur ce type de financement.

Ce nouveau dispositif vient compléter les actions organisées par la plupart des écoles à but professionnel pour ménager aux jeunes danseurs des temps d'expérience de la scène, sous forme de tournées ou de jeunes ballets : Junior Ballet des CNSMD, Jeune Ballet International à Cannes, année d'insertion professionnelle à Marseille, tournées de l'Ecole du CNDC d'Angers.

Les expériences fructueuses des Centres Chorégraphiques Nationaux de Montpellier et de Marseille ainsi que du Centre de Danse Contemporaine de Toulouse doivent par ailleurs être étendues en tant que dispositif rapprochant, grâce au contact avec des chorégraphes, les jeunes danseurs de la pratique professionnelle.

La formation des professeurs

L'objectif est d'étendre encore l'offre publique de formation des enseignants déjà considérablement développée. En ce sens les actions suivantes sont mises en place **pour l'année 2002** :

- **2 nouveaux CEFEDM** (centres de formation des enseignants de musique et de danse) **dotés d'un département danse seront ouverts** : il s'agit du CEFEDM Bretagne - Pays de-la-Loire dès le mois de janvier 2002 et du CEFEDM Nord-Pas-de-Calais dans le courant du dernier trimestre 2002.

L'ouverture de ces 2 nouveaux établissements viendra renforcer le dispositif existant , c'est-à-dire la présence sur le territoire national de 11 CEFEDM, 4 d'entre eux étant d'ores et déjà dotés d'un département danse .

- le dispositif du CA (certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse), actuellement validé par un examen sur épreuves, sera progressivement remplacé par la mise en place de formations diplômantes. Dans cette optique, le CNSMD de Lyon et le CND finalisent actuellement **le premier projet de formation diplômante au certificat d'aptitude de professeur de danse** dont la mise en œuvre devrait être effective **dès la fin de l'année 2002**.
- une convention entre le Centre National de la Danse et l'Institut de Formation aux Arts du Spectacle (IFAS) a implanté une formation en Martinique et se renforcera dans les deux années à venir.

La prise en compte de la polyvalence

Les mesures adoptées à cet égard suivent l'évolution qui conduit les professionnels de la danse à être aussi bien des pédagogues que des chorégraphes ou des interprètes :

- . la présence de danseurs intervenants en milieu scolaire dans le cadre du plan à 5 ans d'éducation artistique en partenariat avec le ministère de l'Education nationale,
- . la mise en place dans les conservatoires de cursus de notation de la danse formant des enseignants en notation ou des notateurs,
- . le développement à l'Université de Paris VIII d'une formation de formateurs en kinésiologie (analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé) destinée aux danseurs,
- . l'ouverture au CEFEDM Sud à Aubagne d'une formation danse en culture chorégraphique (niveau DEA) animée par Laurence Louppe,
- . la mise en place à l'Université de Lyon II, en partenariat avec le CND, d'un DEUG « Art-Etude » option danse alliant une formation universitaire avec la pratique de la danse (incluant un cycle politique culturelle),
- . la mise en œuvre de dispositions facilitant l'accès d'artistes chorégraphiques aux fonctions de directeur d'établissements d'enseignement spécialisé,
- . l'engagement d'une concertation avec les universités pour ouvrir des voies permettant aux professionnels de la danse de valider formellement leurs savoirs et savoir-faire,
- . la commande au Département des études et de la prospective (DEP) du ministère de la culture d'une étude dont l'objet est de prendre la mesure des caractéristiques des métiers de la danse et donc des besoins en formation continue ou complémentaire.

LA RECONVERSION

La **reconversion**, enfin, est une question cruciale pour les danseurs qui, engagés très tôt dans l'apprentissage de leur art, sont rarement bien préparés au moment où ils s'éloigneront de la scène. Elle donne lieu aux dispositions suivantes :

- l'harmonisation récente de **l'âge de la retraite** à 42 ans pour les danseurs et les danseuses de l'Opéra National de Paris (au lieu de 40 ans pour les femmes et 45 ans pour les hommes) est l'occasion de réfléchir à un dispositif adapté de reconversion, qui pourrait être étendu.
- parallèlement, les négociations en cours sur une **annexe artistique de la convention collective** des entreprises artistiques et culturelles doivent être l'occasion d'opérer des avancées significatives, qui concernent également l'ensemble des compagnies et des CCN. Un dispositif qui ouvre droit à des formations devrait être mis en place. Le Ministère de la Culture suivra de très près ces négociations.
- enfin, la création d'un **fonds mutualisé** pour la reconversion des artistes chorégraphiques va être mis à l'étude en liaison avec le ministère chargé des Affaires sociales.

LE RAPPORT SADAoui

La formation est un domaine en perpétuel chantier, aussi une étude a été confiée à Marc Sadaoui par une lettre de mission de la Directrice de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles, en date du 12 mars 2001 .

Au terme de douze années d'application de la loi de 1989 relative à l'enseignement de la danse, il était devenu nécessaire de faire le point sur l'application de cette réglementation et des pratiques qu'elle a induites afin de procéder aux adaptations nécessaires.

L'étude a porté sur les deux aspects étroitement liés de l'enseignement : d'une part la qualification des professeurs de danse, d'autre part la formation des danseurs professionnels.

Les préconisations du rapport de Marc Sadaoui, aujourd'hui rendu public, donneront lieu à une large concertation avec la profession avant de trouver leurs applications.

2

Favoriser la rencontre avec la danse

LES LIEUX

Les nouveaux lieux de la danse
les lieux de pratique et de diffusion
les lieux de développement chorégraphique

La danse dans les lieux pluridisciplinaires

La danse à Paris

Les Ballets des Opéras de Région

Les festivals

LES NOUVEAUX LIEUX DE LA DANSE

Les lieux de pratique et de diffusion

Parallèlement au réseau institutionnel, des lieux atypiques ou des bâtiments à vocation industrielle aujourd'hui désaffectés sont investis par des artistes ou des professionnels de la culture.

Ils abritent, dans des conditions économiques fragiles, une activité artistique intense. De tels projets entretiennent avec les institutions des partenariats fructueux et une réelle complémentarité. Il appartient aux pouvoirs publics d'accompagner ce type d'initiatives, comme l'illustrent les exemples suivants :

- le ministère de la Culture et de la Communication, rejoint par la Ville de Paris, a engagé dans le cadre de la **Ménagerie de Verre** à Paris un programme ambitieux de soutien aux artistes au sein même de la capitale. C'est là un nouveau démarrage pour ce lieu emblématique, créé et animé par Marie-Thérèse Allier, et l'opportunité d'y promouvoir, à partir de l'expression chorégraphique, un véritable laboratoire des formes nouvelles et de la transversalité entre les arts.
- les activités des **Laboratoires d'Aubervilliers** mises en place par le chorégraphe François Verret sont maintenant coordonnées par une direction artistique collégiale : Loïc Touzé, chorégraphe, Yvonne Chapuis et François Piron venus du monde des arts plastiques. C'est un véritable lieu d'appui pour des résidences (la chorégraphe américaine Jennifer Lacey y sera, entre autres, accueillie en 2002). Le ministère de la Culture et de la Communication soutient ce lieu en partenariat avec la Ville d'Aubervilliers pour le fonctionnement et le financement des travaux en cours.
- Maguy Marin a créé un lieu de fabrique qu'elle a baptisé **Ram Dam**, destiné à accueillir des compagnies de danse et de musique de l'agglomération lyonnaise. Celles-ci peuvent répéter dans le lieu, présenter des avant-premières en contrepartie d'actions de proximité auprès de la population. Le ministère de la Culture et de la Communication souhaite conforter cette initiative et la soutiendra pour la première fois en 2002.

D'autres espaces, où la danse occupe une place significative auprès du théâtre, verront également leurs moyens consolidés en 2002 :

- le **TNT à Bordeaux** qui accueille actuellement la chorégraphe Catherine Contour. Il constitue un point d'appui pour de nombreux artistes dans une région où il est seul à conduire une action de ce type. Son attention aux formes atypiques et émergentes appelle une participation plus forte de l'Etat.
- installée à Fère-en-Tardennois, la compagnie Alis ouvre son lieu, **L'Echangeur**, à d'autres équipes artistiques et notamment chorégraphiques, une action exemplaire sur une région où la danse est encore peu présente.

Les lieux de développement chorégraphique

Lieux complémentaires ou alternatifs aux centres chorégraphiques nationaux, ils ont vocation à soutenir la production indépendante et jouer le rôle de pôle de développement et de structuration de la danse sur un territoire d'implantation.

Le Centre de Développement Chorégraphique de Toulouse, dirigé depuis sa création en 1995 par Annie Bozzini, affiche des résultats tangibles sur le plan de la fréquentation des spectacles, de la formation continue des danseurs, de l'accompagnement des artistes. Cette structure témoigne d'une exigence artistique et d'une ouverture offrant au public toulousain l'accès à un large panel de formes chorégraphiques. Les compagnies de Midi-Pyrénées y trouvent leur place à côté de compagnies nationales et internationales. Afin de pouvoir soutenir plus fortement la production, **le CDC de Toulouse sera doté de moyens supplémentaires en 2002**.

De même, la **Biennale du Val-de-Marne**, qui a fêté sa dixième édition en 2000, déploie des activités qui s'étendent bien au delà du festival et en faveur desquelles Michel Caserta et son équipe œuvrent toute la saison. L'association s'installera dans **une ancienne usine de briques en 2003**, ou au plus tard en 2004. L'action de la Biennale remplira alors une **quadruple mission** : accompagnement des artistes, diffusion de spectacles chorégraphiques en partenariat avec les théâtres du département, soutien aux compagnies chorégraphiques amateur, sensibilisation active à l'art chorégraphique, réalisant ainsi au sud de Paris un équilibre avec les activités déployées au nord de la capitale par le Centre national de la Danse.

D'autres associations, soutenues par des collectivités publiques, jouent des rôles analogues : **Danse à Lille** a prouvé son efficacité sur sa ville d'implantation ; **les Hivernales d'Avignon** désirent intensifier leurs activités au delà d'une manifestation annuelle et de leur participation au Festival d'Avignon; le **CDC d'Uzès** devrait bénéficier prochainement de nouveaux locaux; **Art Danse Bourgogne** sera également aidée à ce titre.

En 2002, 381 122 euros soit 2,5 MF de mesures nouvelles seront affectés à la promotion des lieux de fabrique et de diffusion.

LA DANSE DANS LES LIEUX PLURIDISCIPLINAIRES

Depuis vingt ans, la présence de la danse sur les scènes pluridisciplinaires s'est affirmée. Si les spectacles chorégraphiques sont minoritaires au cours des saisons, leur nombre est néanmoins en progression marquante.

Aujourd'hui, le développement exceptionnel de l'offre de création chorégraphique (excédant les capacités d'accueil des scènes généralistes) incite le Ministère à intensifier son intervention, en veillant à ce que les scènes nationales s'ouvrent plus largement à la danse, en consolidant le programme des scènes conventionnées et en confortant l'aide aux résidences.

Assurer une meilleure place de la danse dans les scènes nationales

Dans leur quasi-totalité, les scènes nationales, qui sont aujourd'hui au nombre de soixante-dix, proposent des spectacles de danse dans leur saison.

Ceux-ci représentaient sur la saison 1998/99 16,5% des spectacles, soit une progression de 8% par rapport à la saison 1995/96 et une progression relative par rapport aux autres disciplines de 12%.

Si elle n'a qu'un impact relatif sur le nombre global de représentations en raison du faible nombre de représentations par spectacle, et si elle ne rend pas compte avec une totale précision du traitement contrasté que les scènes nationales, réseau hétérogène, réservent à la danse, cette tendance est très positive.

Il faut en outre souligner que, depuis quelques années, **plusieurs scènes nationales font de la danse un axe majeur**. La scène nationale de Reims, Le Manège, dirigée par la chorégraphe Stéphanie Aubin et celle de Dieppe dirigée par Jérôme Lecardeur donnent tout naturellement une large place à l'art chorégraphique mais il faut citer également celles d'Annecy, de Chambéry, de Bourges, de Dunkerque, de Vandoeuve-lès-Nancy, pour l'ampleur et la qualité de leur programmation chorégraphique, en raison notamment de la présence d'artistes dans leurs murs. Ainsi la Maison de la Culture de Bourges accueille en résidence Rui Horta pendant que Farid Berki est associé au Bateau-Feu à Dunkerque .

Sept autres scènes nationales collaborent avec les **centres chorégraphiques nationaux** implantés dans la même ville : Créteil, La Rochelle, Belfort, Grenoble, Angers, Rennes, Le Havre.

D'autres enfin intensifient leur action par des **temps forts** : « Les éclectiques » à Blois, « Re Bond » à Albi, « Les antipodes » au Quartz de Brest.

Le **Quartz de Brest**, engagé depuis longtemps, de façon exemplaire, sur le terrain de la danse, bénéficiera de **mesures complémentaires en 2002 afin de développer des résidences « laboratoires » et de soutenir les actions conçues par le chorégraphe associé à la scène nationale, Bernardo Montet**.

Consolider le programme des scènes conventionnées

Depuis 1999, l'Etat a mis en place un dispositif d'aide aux théâtres subventionnés par les collectivités visant à soutenir un programme d'activités artistiques dans une discipline particulière sur le modèle des « Plateaux pour la danse ». Ces scènes poursuivent leur effort afin d'accueillir les spectacles chorégraphiques en séries et de favoriser la transmission de l'art chorégraphique. Ces conventionnements avec l'Etat permettent dans la plupart des cas une plus large mobilisation des collectivités.

Les **scènes conventionnées danse** sont aujourd'hui **au nombre de 9** :

Le Triangle à Rennes Le Théâtre Paul Eluard à Bezons Le Théâtre de Grasse Le Théâtre de Tremblay-en-France L'Onyx à Saint-Herblain L'Espal au Mans L'Etoile du Nord à Paris L'Arsenal à Metz Le Séchoir à Saint-Leu (La Réunion)

Au delà, **11 autres scènes conventionnées** ont bénéficié d'une convention où la danse tient une place importante au côté d'autres disciplines :

Pôle Sud à Strasbourg (danse et jazz) Le Centre d'Art et Essai de Mont-Saint-Aignan (art et essai) L'Espace des Arts à Châlons-sur-Saône (danse et théâtre) Le Théâtre de Suresnes - Jean Vilar (pluridisciplinaire) Le Forum culturel au Blanc-Mesnil (danse et théâtre) Le Théâtre Paul Eluard à Choisy-le-Roi (danse et théâtre) Le Vivat à Armentières (danse et théâtre) Le Centre culturel de Sablé-sur-Sarthe (musique et danse anciennes) La Faiencerie de Creil (théâtre et danse d'aujourd'hui) Théâtres-en-Dracénie à Draguignan (dès l'enfance et pour la danse) Le Dôme à Albertville (danse et théâtre)

Une convention est en cours de signature avec les Centres culturels de la Ville de Limoges, avec le Toboggan à Decines ; d'autres scènes conventionnées sont actuellement en cours de négociation, notamment à Pau (Théâtre Saragosse), à Rouen (Théâtre Duchamps Villon) et à Istres (Théâtre de l'Olivier).

Conforter l'aide aux résidences

Un effort budgétaire significatif vient reconnaître et renforcer une procédure qui a fait ses preuves en termes d'engagement réciproque entre artistes et professionnels, d'action culturelle et d'impact sur le public.

Au cours de ces dernières années, les résidences chorégraphiques ont en effet connu un fort développement. Les Directions Régionales des Affaires Culturelles soutiennent globalement **une cinquantaine de résidences par an - résidences-mission, de création ou d'implantation** – sollicitées par les associations départementales musique et danse, les théâtres de ville, les scènes conventionnées et les scènes nationales. Qu'il s'agisse d'un partenariat ponctuel (résidence de création) ou d'une véritable association (résidence d'implantation), ces résidences conjuguent création, diffusion et sensibilisation du public.

Les enveloppes accordées aux résidences s'échelonnent de **15 245 euros à 30 490 euros** (soit de 100 000 à 200 000 F). Ce dispositif permet une collaboration accrue avec les collectivités territoriales puisque cette aide est conditionnée par la participation de l'une d'entre elles.

24 scènes nationales accueillent régulièrement des résidences chorégraphiques qui peuvent dans certains cas déboucher sur une réelle association et, au total, ce sont 33 scènes nationales qui, équipées de salles de répétition et de studios, sont susceptibles d'accueillir des compagnies et des artistes chorégraphiques en résidence.

Pour la saison en cours, la compagnie d'Emmanuelle Vo Dinh sera accueillie dans les murs de la Passerelle à Saint-Brieuc, Hervé Diasnas à Vandoeuvre-lès-Nancy, Laura Scozzi à Angoulême, Tomeo Verges à Villeneuve-d'Ascq et Martine Pisani à Dieppe.

Quant aux scènes conventionnées danse, dirigées par des professionnels reconnus pour leur compétence, elles peuvent être également de vrais pôles de création et des lieux de résidence privilégiés dès lors qu'elles possèdent les équipements nécessaires. Ainsi, pour ne citer qu'elles, depuis septembre 2001, le théâtre de Bezons accueille Paco Decina, et, en 2002, l'Arsenal de Metz s'engage pour trois ans avec la compagnie Fattoumi-Lamoureux. Par ailleurs, Dominique Rebaud poursuit sa résidence à Tremblay-en-France et Marie-Geneviève Massé à Sablé-sur-Sarthe.

* *
*

Il importe de souligner, parmi les facteurs de cette évolution du paysage chorégraphique, **l'action de l'ONDA**.

En 2001, 354 représentations de spectacles de danse ont bénéficié de son soutien, les structures d'accueil étant ainsi confortées dans leur exigence de qualité comme dans leur prise de risque artistique.

En 2002, parmi les priorités de l'ONDA, figurera celle de la diffusion de la danse.

LA DANSE A PARIS

L'offre de spectacles chorégraphiques à Paris est en pleine expansion. **Outre son entrée au Théâtre national de Chaillot**, la danse est aujourd'hui présente aussi bien dans de nombreuses institutions parisiennes que dans divers lieux alternatifs de la capitale. Le paysage chorégraphique de Paris, conforté par les **perspectives d'un partenariat accru avec la Ville**, se trouve ainsi à l'image de celui de l'ensemble du territoire.

La danse dans les établissements publics

Le **Ballet de l'Opéra national de Paris**, institution prestigieuse dont l'exemplarité est reconnue dans le monde entier, donne à voir les grandes œuvres du répertoire. Sous l'impulsion de Brigitte Lefèvre, directrice de la danse, une politique de commandes à des chorégraphes contemporains permet à cette grande maison de constituer son répertoire de demain.

Le **Centre Georges Pompidou** attire un public désireux de découvrir les dernières tendances de l'art chorégraphique. Depuis sa réouverture, le succès public des spectacles de danse ne se dément pas.

Le **Parc de La Villette** organise chaque année les Rencontres des cultures urbaines. Elles ont su créer une dynamique remarquable où ce qui est avant tout une pratique sociale largement partagée par les plus jeunes se confronte à l'univers de la scène et aux aspirations qu'il fait naître.

La danse à Chaillot

L'entrée de la danse à **Chaillot** ouvre des perspectives en termes de capacité d'accueil comme de pluralité esthétique. Le chorégraphe José Montalvo, responsable de ce nouveau secteur, et Dominique Hervieu, qui veille à la programmation jeune public et coordonne un programme d'action culturelle d'envergure, œuvrent avec sérieux et générosité. Les premiers résultats annoncent un taux de fréquentation de 70 % pour la danse. Dès le premier semestre 2001, 110 représentations ont été consacrées à la danse et ont réuni, autour de 16 spectacles différents, 37 500 spectateurs, soit plus de la moitié de ceux accueillis par l'établissement durant cette période.

Au cours de la saison 2001-2002, une dizaine de spectacles seront proposés dont certains (les créations de Jean-Claude Gallotta et Christophe Salengro) directement produits par le Théâtre national de Chaillot. La danse à Chaillot offre un large panorama des langages chorégraphiques, de la découverte des esthétiques contemporaines signées Lionel Hoche ou Jean-Claude Gallotta, à la présentation de formes traditionnelles chinoises ou africaines (Han Tang Yuefu), ou à l'explosion du hip hop (Franck Il Louise).

Le Théâtre national de Chaillot permet enfin à un large public de redécouvrir, à travers des « rendez-vous à danser », le plaisir du bal. Les danses hongroises des Tanchaz seront cette année le fil rouge de ces rencontres populaires entre l'art de la danse le plus traditionnel et la plus festive des pratiques chorégraphiques.

A court terme, l'aménagement de studios à l'intérieur du Palais de Tokyo va permettre une réelle activité chorégraphique dans ce site : trois studios seront aménagés pour la danse.

Les autres théâtres : l'occasion d'un partenariat accru avec la Ville de Paris

Principalement concentrée sur le Théâtre de la Ville, dont l'apport au paysage chorégraphique est reconnu par tous, l'action de la Ville de Paris en faveur de la danse s'est ouverte depuis quelques années à un partenariat avec l'Etat. Ce partenariat a permis d'accompagner des théâtres comme le théâtre de la Cité internationale, le théâtre de la Bastille, la Ménagerie de Verre, l'Etoile du Nord, qui font preuve d'une grande acuité artistique dans leurs choix chorégraphiques et contribuent à une diversification de l'offre de spectacles de danse dans la capitale. Les orientations de la nouvelle municipalité parisienne ouvrent la voie à un partenariat accru et à une meilleure coordination.

LES BALLETS DES OPERAS DE REGION

Avec le remarquable vivier de leurs 200 danseurs permanents, les ballets des opéras de région mènent un travail spécifique de création et de répertoire au sein des scènes lyriques.

Portés par ces maisons, ils participent à leur dynamisme et à leurs missions au service des publics et de l'irrigation des territoires, et apportent une indispensable contribution à l'essor de l'art chorégraphique et à son appropriation par le plus grand nombre.

Si, au fil du temps, certains d'entre eux ont quitté leur maison d'origine pour rejoindre le réseau des centres chorégraphiques nationaux, la plupart ont gardé leur spécificité et mènent un travail de création et de diffusion au sein des scènes lyriques :

Ballet de l'Opéra d'Avignon : direction Eric Vu An
Ballet du Grand Théâtre de Bordeaux : direction Charles Jude
Ballet du Grand Théâtre de Limoges : maître de Ballet Serge Bonnafoux
Ballet de l'Opéra National de Lyon : direction artistique Yorgos Loukos
Ballet de l'Opéra de Metz : maître de ballet Patrick Salliot
Ballet de l'Opéra de Nice : direction artistique Marc Ribaud
Ballet du Capitole de Toulouse : direction artistique Nanette Glushak

Leur travail allie le maintien des répertoires classique et néo-classique, la création d'œuvres inédites et propose la relecture de grandes œuvres du passé, telles la *Coppélia* chorégraphiée par Charles Jude à Bordeaux ou le *Casse-Noisette* de Dominique Boivin à Lyon.

Les ballets des maisons d'opéra contribuent aussi à l'essor et au rayonnement de la danse française hors de nos frontières, comme en témoigne, à titre d'exemple, le Ballet de l'Opéra National de Lyon, avec près de cent représentations par an en France et à l'étranger, avec 42 pays visités en 10 ans, et 23 représentations aux Etats-Unis lors d'une tournée de 2 mois sur la saison actuelle.

Entrés dans une nouvelle dynamique, les ballets des maisons lyriques en région font actuellement l'objet d'un état des lieux du ministère de la Culture et de la Communication visant à définir les complémentarités artistiques qui pourraient les relier avec les autres pôles chorégraphiques nationaux.

LES FESTIVALS DE DANSE

Les festivals de danse connaissent un succès croissant passant de 27 manifestations répertoriées en 1998 à 44 manifestations en 2000 pour un montant global de 11,5 MF de subvention.

Leur nombre et leur diversité traduisent la souplesse, l'ouverture et la capacité d'adaptation de la discipline, et l'adhésion d'un large public. Les scènes nationales et les scènes conventionnées danse organisent des temps forts dont l'impact événementiel et festif est bien celui d'un festival : « Re Bond » à Albi, « Les éclectiques » à la Halle aux Grains en région Centre, « Les antipodes » au Quartz de Brest, le festival « Plurielles » au théâtre Saragosse à Pau... La danse trouve également sa place dans des manifestations pluridisciplinaires comme « Nouvelles scènes–Scènes nouvelles » en Bourgogne, « Mettre en Scène » organisé par le TNB à Rennes ou bien sûr le Festival d'Avignon, notamment avec « Le vif du sujet ».

Depuis 1997, le succès des **Rencontres de la Villette**, en mettant les danses urbaines et principalement le hip-hop en lumière, répondent au besoin de diffusion des créations de la discipline, y compris des pratiques amateurs.

La région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, terre d'élection des festivals, privilégie également la danse avec le **Festival Danse à Aix** où Patrice Poyer vient de succéder à Ginette Escoffier, comme avec le **Festival de danse de Cannes** qui affiche en décembre les *premières* d'artistes reconnus au plan international, ou avec les **Hivernales d'Avignon** qui soutiennent la jeune création, prenant en février le relais de la période estivale.

En Ile-de-France, les **Iles de Danse** font vivre la région au rythme de la danse en novembre et en décembre, tandis que la **Biennale nationale du Val de Marne** s'attache aux créations de compagnies émergentes.

Ce sont là quelques exemples d'une tendance qui trouve une expression emblématique à travers des manifestations comme la **Biennale de la danse de Lyon** ou le **Festival International de Montpellier Danse**.

Depuis 1984, avec des thématiques inspirées des danses du monde, **La Biennale de la danse de Lyon** s'est imposée comme un carrefour international de la danse, et comme la manifestation de spectacle vivant rassemblant le plus vaste public en France. En 2000, « les Routes de la Soie » ont réuni 85 000 spectateurs témoignant de la fidélité du public et de l'acuité de son goût pour la danse.

La prochaine édition, « Du Rio Grande à la Terre de Feu – Sur les chemins de la liberté », s'inscrira plus profondément encore au cœur de la ville par une présence de la danse « dans les rues, les places, sur les trottoirs, les ponts, les fleuves » et jouera résolument la carte de la formation avec des cours quotidiens initiant le grand public à la salsa, la samba, la capoeira, le tango, le merengué...

Enfin, l'installation de l'équipe du **Festival international de Montpellier Danse** au Couvent des Ursulines permettra de regrouper les activités chorégraphiques de la ville, d'initier une réflexion commune sur les complémentarités possibles entre les différentes institutions, et surtout de partager les outils de travail et de faire bénéficier le public comme les professionnels des moyens existants.

LA PRATIQUE

La danse dans l'enseignement spécialisé

L'éducation artistique ;
le partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale
dans le cadre du plan à 5 ans

la danse dans l'enseignement général
la danse dans l'éducation artistique

La danse à l'université

La danse, l'image et l'écrit

LA DANSE DANS L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE

La **Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre** rendue publique par la Ministre de la Culture et de la Communication le 29 janvier 2001 réaffirme la volonté de pluridisciplinarité au sein des 383 établissements sous contrôle pédagogique (conservatoires nationaux de région/CNR, écoles nationales de musique et de danse/ENMD, écoles municipales de musique et de danse agréées/EMMA).

11% des élèves inscrits dans les conservatoires suivent une formation en danse.

Le ministère entend poursuivre son soutien au développement de la pratique de la danse au sein de ces établissements selon les orientations suivantes :

- diversifier les disciplines chorégraphiques. Outre la danse classique, les écoles doivent offrir un enseignement en danse contemporaine et jazz trop souvent absent des conservatoires. D'autres esthétiques peuvent aussi faire leur entrée dans ces établissements au travers d'ateliers, de stages (hip-hop, danses traditionnelles ...)
- faire des écoles de danse de véritables lieux culturels ancrés sur un territoire grâce à une politique d'accueil des amateurs, d'actions de diffusion et par la mise en oeuvre d'une politique de partenariat avec des lieux de création et de diffusion comme avec le monde associatif et scolaire
- poursuivre la politique en faveur de la qualification des enseignants : environ 800 enseignants en danse exercent leur mission dans les établissements contrôlés. La loi de 1989 sur la danse et l'organisation de formations diplômantes par le ministère de la Culture ont permis de développer le niveau de qualification des professeurs de danse. A présent, 65% des enseignants des CNR et ENMD sont titulaires d'un Diplôme d'État (DE) ou d'un Certificat d'Aptitude (CA). Cet effort doit se poursuivre par la formation initiale et continue des enseignants.

Ces orientations se concrétiseront en 2002 à travers les actions suivantes :

- **la publication d'un nouveau schéma d'orientation pédagogique en mai 2002**
C'est sur la base de ce schéma que le ministère exerce son contrôle pédagogique sur les établissements d'enseignement spécialisé (CNR, ENMD - EMMA).
Ce texte propose une simplification du cursus et une plus grande souplesse quant à l'organisation du temps de l'enfant autour de « temps de cours » et de « temps d'ateliers » impliquant un fort engagement de l'équipe pédagogique et la définition d'un projet pédagogique clair inscrit dans le projet d'établissement.
Il souligne l'importance, auprès de la formation, mission centrale des établissements, de la sensibilisation, de l'accueil et de l'information des amateurs. Il met également l'accent sur leur rôle de repérage des futurs professionnels, et de formation à vocation professionnelle. Le projet final sera soumis pour concertation aux directeurs du réseau des établissements artistiques spécialisés en mars prochain. Sa publication interviendra **avant l'été 2002** afin qu'il puisse être mis en œuvre dès la rentrée prochaine.
- **l'ouverture de nouvelles classes de danse dans les établissements contrôlés et la diversification des disciplines chorégraphiques enseignées.**
Des projets sont en cours aux CNR de Dijon et Montpellier, à l'ENM de Montbéliard, et dans le réseau des écoles du Nord-Pas-de-Calais, notamment au CNR de Douai et aux ENM de Cambrai et de Valenciennes.
- **la réalisation d'une étude diligentée au sein de la DMDTS par l'Observatoire des politiques du spectacle vivant afin de disposer d'un état des lieux sur la place de la danse contemporaine dans les établissements.**

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE LE PARTENARIAT AVEC LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DANS LE CADRE DU PLAN A 5 ANS

Dans le cadre du plan éducation artistique à 5 ans, le ministère de la Culture et de la Communication œuvre aux côtés du ministère de l'Éducation nationale pour une participation accrue des élèves aux activités chorégraphiques par le développement au sein des établissements scolaires d'ateliers, d'options facultatives ou obligatoires et la mise en place de rencontres dans le cadre de classes à parcours artistique et culturel entre enfants, enseignants et artistes en lien avec des structures de création, de diffusion ou d'enseignement de la danse.

La danse dans l'enseignement général

Il est souhaitable que les élèves puissent associer **pratique** de la danse et **enseignement général** par le développement des **classes à horaires aménagés**. Actuellement ces classes permettent à plus de 2000 élèves danseurs de mener leur scolarité normalement dans leur établissement scolaire, en primaire et secondaire, avec des programmes d'enseignement général identiques à ceux des autres élèves. Ces élèves reçoivent parallèlement une formation en danse au sein de l'un des établissements d'enseignement artistique spécialisé sous contrôle de l'État (CNR, ENMD).

Au cours de l'année 2002, seront mises en place un certain nombre de mesures et ouverts des chantiers visant à développer la place de la danse dans l'enseignement général :

- **Ouverture au sein des sections littéraires des lycées de nouvelles options « Danse », (communément appelé L3 danse)**. Appartenant à la famille des « Enseignements obligatoires au choix » ces options d'enseignement artistique sont ouvertes dans la seule filière « Lettres » de l'enseignement secondaire général. Ce type d'enseignement n'a pas de visée pré-professionnelle. Il est mené en partenariat par les deux ministères, celui de la Culture désignant et subventionnant le partenaire artistique, copilote du programme.

L'objectif défini par les deux ministères est d'ouvrir au minimum 2 options « Danse » par région; le rythme retenu est de dix créations de classes par an pendant cinq ans.

En 2002, le ministère engage de nouveaux moyens pour l'ouverture de 9 nouvelles options :

- . lycée Saint-Dominique à Saint-Herblain (académie de Nantes), en partenariat avec le centre Onyx, espace culturel plateau pour la danse de Saint-Herblain, Lieu Unique, scène nationale de Nantes, et le centre chorégraphique national de Nantes (Claude Brumachon)
- . lycée Paul Cézanne à Aix-en-Provence (académie d'Aix-Marseille) en partenariat avec le centre chorégraphique national d'Angelin Preljocaj
- . lycée Jean-Baptiste Dumas à Alès (académie de Montpellier) en partenariat avec Le Cratère
- . lycée Madeleine-Michelis à Amiens (académie d'Amiens), en partenariat avec la Maison de la culture d'Amiens
- . lycée Schuré à Barr (académie de Strasbourg) en partenariat avec l'atelier Pôle-Sud, et l'intervention des Ballets du Rhin
- . lycée Jean Monnet à Montpellier (académie de Montpellier), en partenariat avec le centre chorégraphique national de Montpellier (Mathilde Monnier)

- . lycée Valadon à Limoges (académie de Limoges), en partenariat avec Thierry Niang, Stéphanie Chêne et le Festival Danse Emoi
- . lycée Louis Liard à Falaise (académie de Caen) en partenariat avec le conservatoire national de région, le centre chorégraphique national de Caen et le CEFEDM
- . lycée Bellepierre à Saint-Denis de La Réunion (académie de La Réunion), en partenariat avec la compagnie Tétradanse

- **Rédaction conjointement avec le ministère de l'Éducation nationale d'une circulaire** sur les classes à horaires aménagés en danse qui doit permettre à un nombre plus important d'enfants de pouvoir pratiquer la danse pendant le temps scolaire tout en poursuivant normalement leurs études.
- **Réforme du baccalauréat technologique en danse (autrefois appelé F11')**, formation conçue conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de la Culture. Cette réforme doit aboutir à une revalorisation de cette filière formant des techniciens de la danse (danseurs ou professionnels du spectacle).

La danse dans l'éducation artistique

Elle repose sur la présence des professionnels auprès des enseignants. L'artiste intervenant s'engage dans une activité de création avec les élèves et les étudiants, l'enseignant met en relation cet enseignement avec ceux des autres domaines de l'école et intègre le projet artistique dans le projet global de la classe et de l'établissement.

Les objectifs de ce partenariat actif sont :

- de révéler et construire une identité artistique
- de situer l'élève par rapport aux propositions artistiques
- de rencontrer et de parcourir les œuvres et les chemins des artistes
- de former au rôle de spectateur et d'acquérir un regard critique.

Ces orientations nécessitent la mise en œuvre de formations initiales et continues des enseignants et de leurs partenaires. La structuration de ce dispositif s'organisera en 2002 selon un schéma qui s'appuiera sur la mise en place de missions nationales de formation, la formation de personnes ressources au niveau national et la mise en œuvre de plans de formation régionaux et départementaux.

- **Deux pôles-ressources nationaux ont été identifiés** : l'association « Danse au Coeur » et le Centre National de la Danse (départements de pédagogie et de recherche chorégraphiques de Paris et de Lyon). Ce sont des lieux de réflexion et de proposition d'actions de formations nationales et de rencontres thématiques en lien avec des événements culturels (festivals, colloques, rencontres internationales...).
- Une **formation des personnes-ressource** sera mise en place dès la fin de l'année 2001 en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale. **En 2002, un troisième pôle-ressource sera identifié.** Cette mission doit être confiée à un CEFEDM.
- En partenariat avec les Directions Régionales des Affaires Culturelles, **des plans de formation régionaux** vont être mis en œuvre. Ceux-ci seront une déclinaison des orientations nationales sur l'éducation artistique dans la diversité, la spécificité et l'originalité des projets artistiques régionaux.

LA DANSE A L'UNIVERSITE

La danse est encore largement absente des cursus universitaires. Seule l'université Paris VIII offre aujourd'hui un véritable cursus, celui de Nice, plus ancien, étant confronté à des difficultés.

Cette situation doit évoluer.

Une concertation entre le ministère de la Culture et le ministère de l'Education nationale sera engagée visant à développer la place de la danse dans les cursus « Arts de la scène » et à permettre aux professionnels de la danse de valider leurs compétences ou d'en acquérir de nouvelles en vue de leur reconversion.

Dans l'immédiat, cette volonté de renforcer le partenariat avec l'université se traduit par :

- la création d'une licence professionnelle dans l'option « analyse du mouvement dansé » dès 2002 à Paris VIII en liaison avec le CND.
- l'ouverture d'un cycle de perfectionnement Arts Etude option danse à partir de 2001 à l'Université Lyon II en liaison avec le CND.
- une formation supérieure dans le domaine de la culture chorégraphique encadrée par le Cefedem Sud d'Aubagne en partenariat avec l'Université d'Aix-en-Provence.

A terme, l'ouverture à la danse d'autres pôles universitaires sera explorée (Poitiers-La Rochelle, Clermont-Ferrand, Montpellier notamment).

LA DANSE, L'IMAGE ET L'ECRIT

Rencontrer la danse, c'est non seulement pratiquer cette discipline mais aussi accéder aux œuvres chorégraphiques ou développer une connaissance du fait chorégraphique.

En d'autres termes, la pratique ne se réduit pas à « faire de la danse », c'est aussi fréquenter les œuvres chorégraphiques. Etre amateur de danse, ce n'est pas forcément pratiquer la danse ; c'est tout autant être assidu à « l'école du regard ».

Des outils et des dispositifs viennent nourrir cette culture chorégraphique qui doit être accessible à tous.

La Cinémathèque de la danse

C'est une institution unique, mise en place en 1982 à l'initiative du ministère de la Culture. Département de la Cinémathèque Française, elle crée des événements et présente des programmes relevant autant de la danse que du cinéma et met en valeur cette part désormais prédominante du patrimoine culturel mondial : les images de la danse.

Outres ses missions principales de constitution d'une collection pour la conservation et l'archivage de documents filmés et non-filmés (notion aujourd'hui élargie aux documents sur support vidéo ou autres), de représentation et de diffusion de ces documents à Paris ou en région et à l'étranger, de réalisation d'émissions ou de films de danse et de participation à des programmes télévisés sur la danse, la Cinémathèque de la Danse met en place de nombreuses manifestations autour de thèmes spécifiques : **la « danse libre » est ainsi à l'honneur pour la saison 2001-2002.**

Chaque thème exploré est l'occasion de retrouver des images inédites, ce qui suppose une recherche à long terme, un travail d'identification, d'acheminement et de restauration éventuelle de ces films et documents.

Cette mission de recherche et de valorisation du patrimoine a vocation à se développer dans les années qui viennent grâce à un soutien accru du ministère de la Culture et de la Communication.

Le partenariat entre la DMDTS et le CNL pour l'édition d'ouvrages sur la danse

L'accès à la culture chorégraphique ne saurait se concevoir sans l'accès aux ouvrages de référence qui accompagnent l'histoire de la danse et analysent son évolution.

La signature d'une convention entre la DMDTS et le Centre national du Livre va permettre d'ouvrir une ligne de crédits pour aider à la réédition d'ouvrages épuisés ou à la traduction en français de publications étrangères essentielles.

3

Promouvoir la recherche en danse

LA RECHERCHE EN DANSE

La politique de la DMDTS en faveur de la recherche va faire l'objet en 2002 d'une relance qui visera principalement deux objectifs :

- . **réformer un dispositif** mis en place au début des années 90 dans un contexte scientifique et technique qui a, depuis, considérablement évolué.
- . **élargir le domaine d'intervention** à de nouvelles disciplines (théâtre, cirque, arts de la rue ...), la danse étant appelée à bénéficier particulièrement de cette relance globale.

L'évaluation et la coordination des activités de recherche soutenues par la DMDTS seront confiées à un **conseil scientifique** qui travaillera en liaison avec le comité ministériel de la recherche.

Le dispositif visera à **encourager les démarches de recherche, fondamentale ou appliquée, intéressant le champ de la danse**, autrement dit les travaux qui interrogent le fait chorégraphique par tous les moyens et sous tous les angles (analyse du mouvement, histoire de la danse, esthétique, etc.) et participent ainsi au **développement de la choréologie**. Il comportera deux niveaux d'aide :

- . **l'aide au projet de recherche**, destinée à des projets offrant des garanties sur le plan scientifique et comportant une phase de finalisation permettant une restitution des retombées ou résultats de cette recherche ; les dossiers sont examinés par le conseil scientifique ; l'aide est versée en 2 temps : une partie à l'acceptation du projet par le Conseil ; le solde une fois achevée la phase de finalisation. L'achèvement est constaté par la remise du « prototype » issu de la phase de finalisation.
- . **l'aide au pôle de recherche**, destinée à des équipes confirmées, engagées dans une activité de recherche pérenne se traduisant par des programmes de recherche pluriannuels et rendant un service signalé à la communauté chorégraphique (par exemple : les Carnets Bagouet, le Mas de la Danse, le Groupe Dunes, N + N Corsino). L'évaluation des travaux est conduite à intervalles réguliers par le Conseil scientifique.

Seront éligibles, sans que cette liste soit limitative et indépendamment des styles de danse concernés, les projets ou programmes concernant :

- . l'analyse du mouvement
- . la notation du mouvement
- . la pédagogie de la danse
- . les langages chorégraphiques
- . les relations de la danse avec les autres arts (musique, arts plastiques, notamment)
- . l'histoire et l'esthétique de l'art chorégraphique
- . l'activation, la transmission et la sauvegarde des répertoires
- . la place de la danse dans la société

4

Le centre national de la danse

LE CENTRE NATIONAL DE LA DANSE

Le Centre National de la Danse est un **élément clé** de la nouvelle phase que le ministère de la culture souhaite engager dans son action en faveur du développement de la danse.

Il prend en compte l'ensemble des expériences qui jalonnent un parcours d'artiste (création, interprétation et répertoire, formation continue, enseignement, suivi professionnel, recherche, mémoire).

Il est conçu pour favoriser la rencontre avec la danse sous toutes ses formes (abonnements, programmation en studio et bientôt dans sa propre salle, répétitions ouvertes, médiathèque, organisation d'expositions, hébergement prochain sur son site de la Cinémathèque de la danse).

Centre ressource pour les professionnels comme pour ceux qui viennent à la rencontre de la danse, il est aussi producteur de sources nouvelles par la place centrale qu'y tiendra la recherche en danse et la sauvegarde du patrimoine.

C'est à la consolidation de ces missions que seront consacrés les moyens et les énergies dans les mois qui précéderont son installation définitive dans ses locaux à Pantin.

L'avancée du chantier

La première phase du chantier consacrée au traitement et au nettoyage du béton et à la restauration des orgues et masques de façade s'est achevée en septembre 2001. L'intervention conduite par Antoinette Robain et Claire Gueysse a permis de rendre puissance et dynamique au bâtiment conçu au début des années 1970 par l'architecte Jacques Kalisz.

La seconde phase va s'engager début 2002. Elle a pour objet l'aménagement de 11 studios de travail dont trois d'entre eux pourront recevoir des spectateurs, des espaces dévolus à la médiathèque, à la salle d'exposition et au pôle image ainsi que de divers bureaux et dépendances. Le chantier sera parachevé par l'intervention de plusieurs artistes dans le cadre des procédures de commande publique et du 1% artistique. La livraison du bâtiment est prévue en 2003.

1998-2001 : quatre années de montée en puissance

Depuis sa création en 1998, l'établissement public Centre national de la danse s'est employé à intégrer dans un ensemble cohérent les équipes et les moyens issus des différentes entités qui ont été regroupées lors de sa constitution.

Saison après saison, son action se développe dans le cadre des missions statutaires qui lui ont été confiées : soutien à la création, accompagnement et élargissement des publics, formation et information professionnelles, développement de la culture chorégraphique.

La saison 2000/2001 s'est ainsi traduite par :

- . la programmation de 74 compagnies (dont 10 en co-réalisation et 4 en coproduction) correspondant à 404 représentations (dont 101 dans le studio CND) ;
- . l'augmentation du nombre d'abonnés qui est passé à 1222 contre 823 en 1999/2000.

Durant l'exercice 2000 :

- . 154 artistes chorégraphiques ont été accueillis en stage de formation pour le Diplôme d'Etat de professeur de danse (dont 44 pour la formation en 200 heures) ;
- . 288 cours ont été dispensés à un total de 635 danseurs dans le cadre du programme d'entraînement régulier mis en place en partenariat avec l'ADAMI ;
- . 10 000 demandes d'information ont été enregistrées émanant de danseurs, enseignants, chorégraphes ou administrateurs, parmi lesquels 500 ont bénéficié d'un entretien individualisé.

Depuis sa création en 1998, le CND a :

- . rassemblé un fonds documentaire comptant 10 000 ouvrages, 1 000 documents vidéographiques, 700 titres de périodiques dont 100 en activité, 5 000 photos, plus de 3 000 dossiers de compagnies ;
- . publié 25 fiches pratiques diffusées à plus de 15 000 exemplaires ;
- . édité ou coédité 15 ouvrages ;
- . organisé quelque 15 colloques et séminaires.

Le projet d'activité 2002

Cette année verra le CND :

1 / Conforter son rôle de pôle national de ressources en danse

Dans le champ de la culture chorégraphique

La Médiathèque est appelée à jouer un rôle primordial en ce domaine

Ainsi en 2002 la **politique d'acquisition** d'ouvrages se poursuivra et s'attachera en particulier à la collecte des travaux universitaires et des publications de chercheurs au niveau national et international.

Les collections de périodiques seront complétées, le fonds video développé et la collecte des documents nécessaires à la constitution des dossiers de compagnies et de la base de donnée « artistes et œuvres », sera intensifiée.

Une étude lancée en 2002 permettra de définir plus précisément les **impératifs de conservation** liés aux collections de la médiathèque. Cette réflexion qui sera étendue à quelques compagnies de danse alimentera une réflexion plus générale sur les archives de danse, leur conservation et leur valorisation. De même, une politique de numérisation des documents audiovisuels sera établie en concertation avec d'autres pôles de conservation des documents audiovisuels (vidéos et photographies).

Le système de catalogage et d'indexation des collections, opérationnel en 2002 permettra la mise en accès public du catalogue des ouvrages et l'indexation des documents sera testée à partir d'une première version du thésaurus.

La base de données artistes et œuvres entrera dans sa phase de production en 2002 tandis qu'une nouvelle base de données relative aux organismes de recherche et aux personnes ressources sera en phase de conception.

Un accent particulier sera accordé aux activités de soutien à la recherche

L'arrivée récente en fonction d'un chargé de la recherche permet de procéder au recensement des lieux de recherche en danse dans le monde ainsi que des personnes ressources. Cet état des lieux, nourri de contacts directs avec les chercheurs d'au moins 6 pays (Japon, Russie, USA, Allemagne, Royaume-Uni, Espagne) à l'occasion de voyages dédiés à cette mission, permettra de connaître précisément les axes d'études des universités, laboratoires et chercheurs concernant aussi bien l'histoire, l'anthropologie, l'esthétique que la sociologie de la danse.

A partir de cette cartographie, les échanges et les partenariats seront systématisés ; ils donneront également lieu à la constitution d'une base de données.

Par ailleurs, un séminaire sera consacré à la recherche. Il pourrait être organisé à Vienne en partenariat avec Tanzquartir Wien et le Mas de la danse.

Des partenariats sont engagés avec le Collège International de Philosophie, l'Université de Rennes II, l'Université de Paris VIII et d'autres institutions présentes sur les terrains de recherche.

Dans le domaine de l'édition et de la lecture publique.

La convention établie entre la Direction du Livre, le Centre National du Livre, la DMDTS et le CND devenue effective en 2002, va permettre d'aider à la traduction ou à la réédition d'ouvrages fondamentaux ainsi qu'à la diffusion et à la constitution de fonds documentaires en danse.

La collection « Recherches » développée par le CND, après s'être enrichie fin 2001 d'ouvrages consacrés aux écrits de Michel Bernard ou aux actes du colloque « Oskar Schlemmer », met en préparation pour 2002 la publication des actes du colloque consacrés à la figure du solo dans la danse moderne et à ceux du séminaire qui sera organisé avec le Collège International de Philosophie.

Dans le domaine des formations

Conformément à ses missions, l'Institut de pédagogie et de recherche chorégraphique prépare les artistes chorégraphiques à l'enseignement de la danse en leur proposant les formations au Diplôme d'Etat (400 h et 200 h). Une préparation aux épreuves du Certificat d'Aptitude sera également organisée en 2002.

Dans le domaine de la formation continue les choix de programmation pédagogique prennent en compte à la fois le répertoire, la création et la recherche.

Le programme de formation continue est largement orienté vers les formations de formateurs, les stages expérimentaux et les stages de recherche appliquée auxquels sont consacrés près d'une vingtaine de stages au total, proposés aux artistes et aux enseignants de la danse.

La connaissance du répertoire et de la mémoire de la danse constitue une autre composante essentielle du projet pédagogique à laquelle près d'une dizaine de propositions pédagogiques sont également consacrées.

Par ailleurs, le succès remporté auprès des danseurs par l'entraînement régulier et sa trilogie – cours quotidiens, masters classes et cartes blanches - amène à développer ce dispositif en portant de 288 à 400 par an le nombre de cours (Paris et Lyon ensemble).

L'exigence d'un niveau professionnel homogène, la souplesse d'accès aux cours adaptée au régime de l'intermittence, l'accessibilité financière et la qualité des intervenants ont convaincu l'Adami de conclure un nouveau partenariat triennal avec le CND dans ce domaine.

Par l'action de son département des métiers

L'ouverture au champ de l'enseignement de la danse et l'implication dans l'étude sur le métier de danseur entreprise par le Département des Etudes et Prospectives sont, pour le département des métiers, avec le développement des activités d'information et de publications, les axes majeurs de travail en 2002.

Le département s'attache également à gérer la forte montée en puissance des demandes en développant des outils plus spécifiques. Le retour à une équipe complète en 2002 devrait permettre d'assurer ces objectifs.

L'information sur les auditions va s'enrichir en s'ouvrant d'une part aux secteurs de l'audiovisuel, du cinéma et de la publicité d'autre part en donnant de l'essor à la rubrique consacrée aux offres d'emplois d'enseignants de la danse.

L'information organisée autour des deux axes – emploi-formation-métiers d'une part et questions juridiques d'autre part - se structure à deux niveaux (entretiens individualisés personnalisés/Informations de base) de façon à pouvoir accueillir un nombre croissant de professionnels.

Les publications s'enrichiront en 2002 d'une dizaine de nouvelles fiches techniques et de la traduction en anglais de certaines fiches.

2 / Poursuivre l'affirmation d'une ligne artistique fondée sur des projets associant création, pédagogie et recherche

Boris Charmatz sera le premier chorégraphe résidant au Centre national de la danse. La politique de résidence du CND qui démarre en 2002 entend également s'inscrire dans un esprit de décroisement entre la création, la pédagogie et le patrimoine.

Boris Charmatz propose que le cœur de sa période de résidence 2002/2003 et début 2004 prenne la forme d'un atelier de recherche pédagogique réunissant un groupe de seize jeunes artistes professionnels ou préprofessionnels sortant des écoles supérieures de danse, d'écoles d'art, de musique ou d'architecture. Il ne s'agit pas d'élaborer un modèle d'école, mais d'engager de tout jeunes artistes dans un processus pédagogique expérimental dont la création constitue l'axe fort.

3 / Concilier le souci de l'implantation pantinoise au rayonnement national et international

L'implantation locale du CND.

Le CND est d'ores et déjà bien présent à Pantin grâce aux actions menées en milieu scolaire et avec les associations locales.

Il intensifiera le travail de sensibilisation sur le terrain et proposera une programmation trimestrielle à Pantin : Michel Kelemenis en novembre 2001, les lauréats du concours de chorégraphie pan-africain de Tananarive en mars 2002, une troisième programmation à l'étude pour le deuxième trimestre 2002...

Les partenariats en région.

Tandis que se poursuit un partenariat avec Musiques et danse en Bretagne, un second partenariat relatif à la formation des diffuseurs se développe en Rhône-Alpes.

Le CND sera également présent durant les Festivals de Montpellier, Avignon, Aix en Provence et noue des relations régulières avec le réseau des associations régionales et des associations départementales ;

La vitalité du CND en Rhône-Alpes contribuera à cette visibilité qui se traduit par l'ouverture des studios aux compagnies, les partenariats avec le CCN de Rilleux la Pape, avec la Maison de la Danse, avec l'Université de Lyon II et la DRAC Rhône Alpes.

Les relations internationales

Elles se tisseront dans plusieurs domaines : la mission de Christophe Wavelet insère progressivement le CND dans un réseau de pôles de recherche, à partir duquel des partenariats ponctuels pourront déjà s'organiser, ainsi le séminaire de recherche qui sera organisé en 2002 avec Tanzquartier de Wien.

Dans le domaine de la programmation, le CND adhère au groupe « Théorem » pour la production et la diffusion des artistes d'Europe centrale et orientale. Le CND contribue également aux côtés d'autres structures dont l'AFAA à l'émergence d'un groupe « Afrique ».

Enfin sur le plan pédagogique, le rayonnement international du CND provoque de nombreuses demandes d'accès aux formations de la part de danseurs étrangers.

La construction d'une salle de spectacle

L'Etat, la ville de Pantin, le conseil général de Seine-Saint-Denis et le conseil régional d'Ile-de-France souhaite doter le CND d'une salle de spectacle de 500 places. Des études de préfiguration seront engagées dès 2002.

Cette salle conçue pour la danse, équipée des moyens techniques adaptés à ses besoins, constituera le complément naturel de l'ensemble des ressources fédérées par le CND. Elle aura pour vocation d'instaurer, sous l'égide de la danse, le temps de la rencontre durable, régulière et diversifiée entre les créateurs et le public, entre les formes innovantes et les styles de référence, entre les disciplines, à travers une programmation exigeante faisant place aux séries.

Le CND sera doté en 2002 de 6,24 millions d'euros soit 40,937 MF.

5

Le budget de la danse

EVOLUTION 2001-2002 DU BUDGET CONSACRE PAR L'ETAT A LA DANSE

hors crédits d'investissement et recherche

En MF	1997 rappel	2001	mesures nouvelles	2002
Titre III, Etablissements publics:				
Centre national de la danse	0	35,9	5	40,9
Opéra national de Paris (*)	109	116	1,2	117,2
Ecole de danse de l'Opéra	17	17,4	0,2	17,6
Conservatoires supérieurs (*)	28	35,7	0,3	36
Théâtre national de Chaillot (*)	1	35	0,3	35,3
Sous total titre III	155	240	7	247
Titre IV, crédits d'intervention:				
Ecritures chorégraphiques	0	0	0,8	0,8
Centres chorégraphiques nationaux	57	74	4,5	78,5
Compagnies chorégraphiques	16	28	6	34
Enseignement de la danse (*)	35	37	4	41
Structures de diffusion (*), festivals, opéras (*), résidences, nouveaux lieux et studios	85	95	6,7	101,7
Sous total titre IV	193	234	22	256
TOTAL CREDITS CONSACRES A LA DANSE	348	474	29	503

(*) estimation de la part consacrée à la danse dans les financements d'Etat apportés à des structures dont les missions ne relèvent pas exclusivement du domaine chorégraphique.